



En présence de l'Instance Vérité et Dignité

CONGRES NATIONAL SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

2 et 3 novembre 2016 à Tunis

Contexte

Au lendemain de la Révolution, la mise en œuvre d'un processus de justice transitionnelle en Tunisie a d'emblée été considérée comme une clé de la réussite du renouveau tunisien. Ainsi, la nouvelle Constitution tunisienne consacrait la nécessité de «rompre avec l'injustice, l'iniquité et la corruption» et «d'appliquer le système de justice transitionnelle dans tous ses domaines». Ce processus de justice transitionnelle s'est inscrit dans un cadre contextuel qui dépasse le cas d'une «simple chute» d'un régime autoritaire. Les violations graves des droits humains subies en Tunisie n'étaient pas motivées uniquement, par des motifs idéologiques, mais aussi par un souci de protection et de garantie des intérêts personnels d'un groupe restreint qui visait à s'approprier les richesses d'un pays au détriment de sa population. Cette politique a conduit à des inégalités majeures dans le développement de certaines régions, voire même leur marginalisation, et entre différentes parties de la population.

Les revendications actuelles en Tunisie ne sont donc pas seulement liées aux violations des droits civils et politiques, mais sont également formulées en termes de respect des droits économiques et sociaux, de lutte contre la corruption, d'égalité des chances et de droit au développement, principes qui font aujourd'hui partie intégrante des acquis constitutionnels de la Constitution adoptée le 17 janvier 2014. Depuis son institutionnalisation en décembre 2013, et plus que jamais aujourd'hui, la mise en œuvre de la justice transitionnelle en Tunisie a cependant été confrontée à de nombreux défis et menaces qui pourraient sérieusement mettre en péril les acquis constitutionnels. Face à ce constat, les acteurs de la société civile, ont estimé indispensables d'élaborer une série de recommandations pour garantir l'opérationnalisation du processus.

Objectifs

Presque 3 ans après l'instauration du processus Justice Transitionnelle, le Congrès national se propose de réunir l'ensemble de acteurs pertinents de la société civile avec les instances et entités concernées par le processus afin de mettre en évidence les défis et les menaces qui pèsent actuellement sur le processus de justice transitionnelle et de fournir des solutions, tout en permettant un renforcement du dialogue entre les organisations de la société civile, l'IVD et les décideurs politiques pour permettre de créer une vision commune de l'avenir du processus de justice transitionnelle.

Méthodologie

Le Congrès s'ouvrira sur une plénière, puis sur 9 ateliers thématiques qui se tiendront parallèlement. L'objectif sera d'établir une série de recommandations élaborées en concertation avec les acteurs principaux de la Justice Transitionnelle, dont les organisations de la société civile concernées, les instances constitutionnelles, les autorités publiques ainsi que les décideurs politiques.

Chaque atelier aura une session pour débattre de sa thématique et aboutir à des conclusions/recommandations qui seront ensuite restituées en plénière par un rapporteur. Chaque atelier abordera également précisément la question de la prise en compte du genre en matière de justice transitionnelle et la question de la contribution du processus de justice transitionnelle à la réconciliation et au renforcement de l'état de droit.

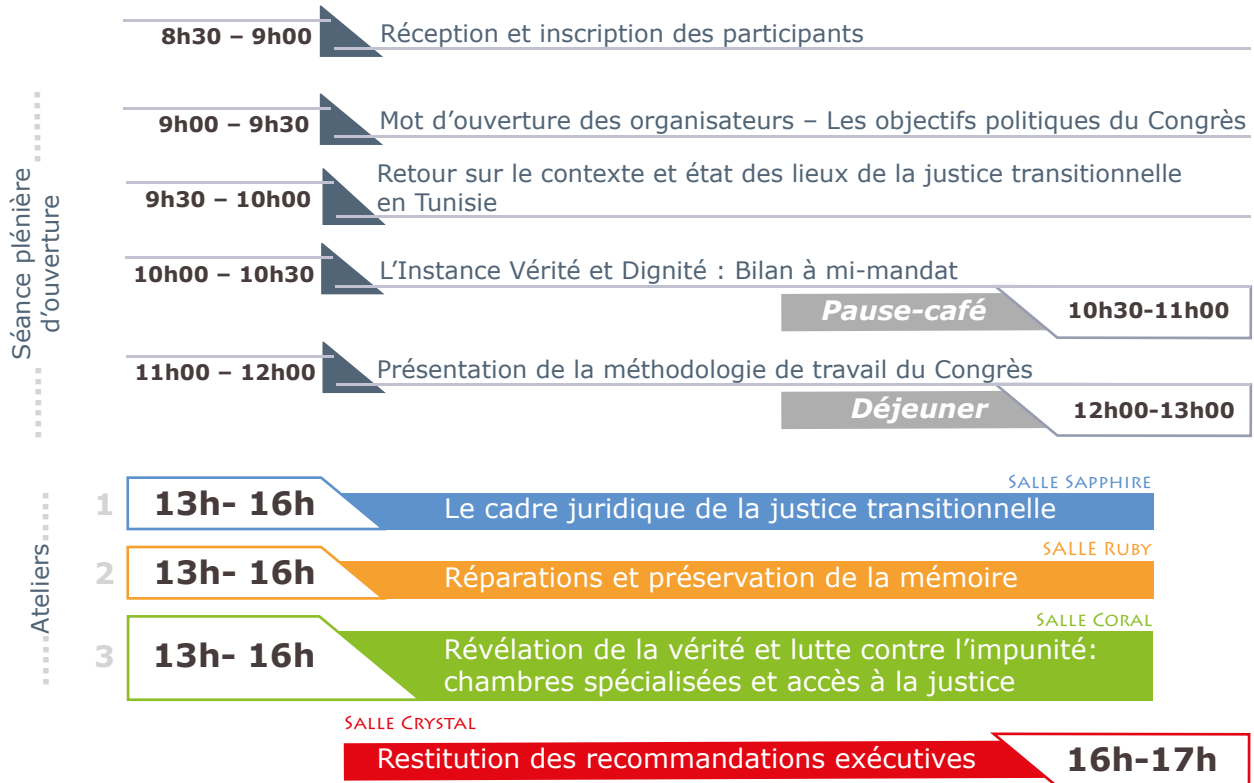
Avec l'appui de:



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

PROGRAMME

Mercredi 2 Novembre



Jeudi 3 Novembre

